estimer qu la succurale marche dans une voie de plus en plus prospère.

Cet afflux de capitaux prouve l'esprit d'économie et de prévoyance de la population laborieuse d'Halluin qui, en confiant son argent à la Caisse d'Epargne, se constitue un revenu rémunérateur de 3 fr. 75 %.

BONDUES

ASSISTANCE MEDICALE GRATUITE. — Il est rappelé à tous ceux qui ont demandé leur inscription sur la liste de l'assistance médicale gratuite et qui sont immatriculés aux Assurances Sociales qu'ils doivent faire connaître à la Mairie dans le plus bref délai, leurs numéros d'immatriculation, la catégorie, ainsi que la Caisse d'Assurances Sociales à laquelle ils sont affiliés, s'ils veulent figurer sur la liste d'assistance médicale.

ETAT CIVIL. — **Naissance :** Marcelle Vanneste, au Jambon.

Décès : Louis Gronier, 64 ans, s. p., au Forest ; Apoline Eslienne, 66 ans, s. p., pavé du Molinet.

RONCQ

SERVICE DE L'EBOUAGE. — Le maire donne avis qu'à partir du samedi 3 janvier, l'éboueur commencera son service à 7 h. par le quartier du Faubourg.

MOUVAUX

LE FEU DANS UNE USINE

Vers 10 h. 30 un incendie a éclaté dans un atelier des établissements Alphonse Liétaer, rue du Château, 85, sur le territoire de Mouvaux. Le foyer fut attaqué par deux petites lances par les pompiers de Tourcoing, qui eurent vite raison du sinistre.

Une automobile fut détruite et les bâtiments gravement détériorés. La cause probable de l'incendie est une étincelle partie d'un foyer mal éteint. Il y 100.000 francs de dégâts consistant surtout en murailles, toitures, planchers, détérorés ou brûlés..

Les pompiers restèrent sur les lieux jusqu'à 23 h. 30, heure à laquelle le piquet de secours fut retiré.

Les leçons d'un accident

M. René R... s'est cassé une jambe, avant-hier, en descendant son escalier. Un courant d'air ayant éteint sa bougie, il manqua une marche et se blessa malencontreusement. Ce stupide accident ne serait pas arrivé si M. R... avait pu diriger un faisceau lumineux à l'endroit précis où il devait poser les pieds.

Et c'est l'avantage incontestable des lampes électriques de ménage ! Prenez soin, surtout, d'exiger une pile Wonder, aux produits d'une parfaite pureté : vous aurez ainsi un éclairage durable, pratique et... économique.

EN BELGIQUE

CHARLEROI

UN OUVRIER A TUÉ SA FEMME A COUPS DE COUTEAU

Vers 8 heures du soir, un habitant de la rue de la Lune, à Gilly, voyait passer un homme aux yeux hagards et tenant un couteau dans la main.

Le témoin lui cria : « Que fais-tu là avec ce couteau, camarade ? ». L'autre lui répondit avec un fort accent flamand : « Je viens de tuer ma femme ! ». Le meurtrier lui remit son arme, qui était ensanglantée, puis continua sa route.

Le témoin alerta les voisins. M. Deschamps, commerçant en produits alimentaires, qui habite la rue de la Lune, découvrit bientôt dans le sentier quip art de la rue de la Lune vers la rue des Auduins, une femme d'une trentaine d'années qui râlait. On la transporta aussitôt dans une maison voisine et l'on avertit le commisaire de police, qui se transporta sur les lieux, atnst qu'un médecin.

Malheureusement, la victime succombait peu après. Elle était blessée au visage, à la tempe et dans le dos.

Deux heures plus tard, un agent de police de Montignies-sur-Sambre, voyait rôder aux environs du bureau, un individu tout couvert de sang. C'était le meurtrier, Adolphe Hellebroeck, né à Lzede, le 27 décembre 1903, et demeurant à Châtelineau, rue de Montignies. Hellebroeck déclara qu'il venait de tuer sa femme, Rachel Maes, âgée de 20 ans. L'ayant surprise en flagrant délit, à Gilly, il l'avait frappée de plusieurs coups de couteau.

FARCIENNES

IL REFUSAIT DE L'EMBRASSER : ELLE LE TUE

Depuis quelque temps, le ménage Adelin Demalhilde, 35 ans et Germaine Préat, 34 ans, demeurant rue de la Sambre, à Farciennes, vivait en mésintelligence. Samedi, ayant décidé de se suicider, la femme alla acheter un revolver. Quand elle rentra, son mari était couché. S'étant rendue dans la chambre, elle lui demanda de l'embrasser, comme il refusait et avait même détourné la tête, elle arma son revolver et tira six balles sur le malheureux. Deux se perdirent, trois se logèrent dans le dos et une dans la tête.

Son coup fait, Germaine Préta se sauva chez des voisins, qui firent transporter le blessé dans une clinique. Ce n'est que lundi soir que la police apprit le meurtre. Germaine Préat, arrêtée, a été amenée au Parquet et écrouée à la prison de Charleroi. La victime, qui se trouve dans un état très grave, n'a pu être interrogée. Trois balles ont pu être extraites, mais la quatrième est restée logée au sommet du crâne.

Le drame a produit une pénible impression dans Farctennes, où les familles Demathilde et Préat sont honorablement connues.

Faire soi-même Liqueurs extra-fines.
Extraits T. Noiret. - 2 fr. 75 le flacon.

SPORTS ET JEUX

FOOTBALL

A L'O.S. HALLUCINOIS. — **Résultats du 28 décembre.** — L'équipe première après s'être bien défendue succomba honorablement devant les Valenciennois. Les scientifiques avanis des visiteurs eurent raison du courage des locaux.

Espérons que les « bleu et or » prendront leur revanche dimanche prochain devant les redoutables Anichois qui eux aussi désirent ardemment une victoire.

1 B bat R.C. Roubaix Revenants, par 5 à 3.
2 battue par J.A.A. (2), 4 à 1.
3 battue par E.A.C., 3 à 1.

Dimanche prochain, à 14 h. 15, rue de Lille, premier des matches retour du championnat du Nord. Les Hallucinois recevront le S.C. d'Aniche qui, dernièrement battait les Fivois chez eux, par 5 buts à 3.

Le 11 janvier, l'O.S.H. reçoit Barlin et le même jour, à 10 h., les juniors reçoivent en Coupe du Nord, le vainqueur de la rencontre Stade Roubaisien-U.S. Lorennes.

A WATTRELOS. — **Au Sporting Club.** — Ce soir, à 8 h., réunion obligatoire au siège, pour les équipiers 1 A et 1 B et juniors qui joueront dimanche à janvier (championnat).

La commission fait appel aux anciens joueurs pour la formation de l'équipe hors championnat. Spécialement teonvoqués les équipiers 1 A et la commission.

CYCLISME

A ROUBAIX. — **A la Pédale France-Belge.** — Samedi dernier, a eu lieu au siège, 19, rue Basse-Masure, la réunion générale en vue du renouvellement de la commission.

Le président remercia vivement les membres et le secrétaire donna lecture de la situation financière.

Il fut ensuite procédé à l'élection de la commission qui se compose comme suit :

Président, Albert Duvinage ; vice-président, Henri Verhelle ; trésorier, Henri Fauquant, père ; secrétaire, Henri Fauquant fils ; capitaine de route, Maurice Van Crombrugge ; porte-fanion, Henri Vanhaebrouck ; commissaires : Adelin Lamblin, Georges Depratère, Léon Millaz ; infirmières, Mme Madeleine Houzes, Mme Angèle Duvinage ; cantinière, Mme Marie-Louise Curée.

GALLOPHILIE

A WASQUEHAL. — Lundi soir a eu lieu au parc Délaillieu, 203, rue des Villas, une grande partie de coqs contre les Amis d'Hérinnes (Belgique). Cette partie suivie par de nombreux amateurs, a été fort animée. Finalement la victoire est revenue au gallodrome de Wasquehal, qui gagna les 1re, 3e et 4e paires. Hérinnes enleva les 2e et 5e paires. La paire de plaisir fut gagnée par Wasquehal.

CONSULTEZ LE
GUIDE INDICATEUR LOUIS MASSON
LE PLUS PRATIQUE — Couverture rouge
LE PLUS RÉPANDU DANS LA RÉGION DU NORD ET LA BELGIQUE
EN VENTE PARTOUT

Spectacles et Concerts

A TOURCOING

THÉATRE MUNICIPAL

Ce soir, à 20 h. 15 sera donné la charmante opérette « LA VEUVE JOYEUSE », avec le concours de *Mlle Le Dantec*, première divette d'opérette, et les artistes de la troupe sédentaire.

Pour le 1er janvier, matinée et soirée du même spectacle avec la distribution brillante que nous connaissons.

Ballets réglés et dansés par *Mlle Rina-Dalma*, première danseuse étoile ; *Mlle Mosane, Mlle Doria* et les dames du corps de ballet.

OLYMPIA
SOIRÉE à 8 HEURES
MARIE BELL et ALBERT PREJEAN dans
LE JOKER
100 % parlant
LE CONVOI MAUDIT
drame d'aventures
UN VRAI BATEAU
comédie
Grande TOMBOLA au Cinéma et au Dancing

PONT-DES-PIATS
9, Rue du Chevalier-Bayard, Tourcoing
POUR LES FÊTES DE L'AN
Changement complet du Programme
Nicolas KOLINE dans
LE CHIFFONNIER DE PARIS
grand drame français
6 CYLINDRES ET 1 CŒUR
comédie gaie
INFAMIE
comédie du Far-West
Jeudi 1er Janvier, de 3 h. à 11 heures
BAL PERMANENT
sous la direction de M. Bringier
N'oubliez pas : MERCREDI, soirée à 8 heures

A LYS-LEZ-LANNOY

TRIANON DE LA JUSTICE
131, RUE JULES-GUESDE
Aujourd'hui, en soirée, à 7 h. 30
un grand film d'exclusivité :
« MAUDIT ! » drame poignant

A LILLE

AUJOURD'HUI MERCREDI

Grand Théâtre. — Relâche. — Jeudi 1er janvier, en matinée à 15 h. : « La Tosca » et le « Ballet du Cid » ; en soirée, à 20 h. : « Faust ».
Théâtre Sébastopol. — Soirée à 20 h. 15 précises « Les Saltimbanques ». — Jeudi 1er janvier, mat 14 h. 45, soirée 20 h. 15 « Les Saltimbanques ».
Alhambra. — 20 h. 30 : Amis comme Avant.
Variétés. — 15 h. et 20 h. 30 : Ça... est Bruxelles.
Famille. — Permanent, 9 h. 30 à 19 h., soirée à 20 h. 30 : Obère.
Danse. — 15 h. 15 et 20 h. 30 : Adguste lovez-vous.
Omnia. — 15 h. 15 et 20 h.30 : Derrière la rampe
Union. — 20 h. : Ben Hur.
Palace Cinéma. — Un homme a tué.
Rivoli. — 6 rue de Bouvines. Dancing.

Etablissement BEUDAERT
5, Rue du Faubourg-de-Roubaix, : LILLE
Dimanche et Fêtes, GRAND BAL à partir de 15 h.

LILLE

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

AUDIENCE DU 30 DECEMBRE

L'accident mortel de Gondecourt. — Le dimanche 10 novembre 1930, M. Jean Dewitte, cultivateur, à Hérin, père de quatre enfants, revenait de Gondecourt, vers 19 h. 30, accompagné d'un de ses amis, Gabriel Godin, menuisier, à Hérin. Les deux hommes marchaient en se tenant pas le bras, sur le bascôté droit de la route ; ils étaient arrivés à un endroit où la route fait une légère déviation, lorsque la lumière des phares puissants vint les avertir qu'une automobile arrivait derrière eux. M. Dewitte et son ami s'arrêtèrent derrière un tas de sable pour laisser passer le véhicule, mais celui-ci heurta violemment M. Dewitte, qui fut tué sur le coup. Son compagnon, violemment tiré par le coude, ne fut que contusionné.

L'automobile ne s'arrêta qu'à 70 mètres du choc et son conducteur, Jean Faucomprez, 39 ans, représentant de commerce, à Allennes-les-Marais, comparaissait hier devant le Tribunal sous l'inculpation d'homicide involontaire.

La magistrat-instructeur avait commis le docteur Vieilledent pour procéder à l'autopsie de la victime. De son rapport, il résulte que le malheureux cultivateur était en état d'ivresse.

A l'audience, plusieurs témoins sont venus déclarer qu'au contraire, Dewitte était dans un état normal et que d'autre part, l'automobile aurait eu suffisamment de place pour passer et éviter de heurter les piétons.

La veuve et les enfants de la victime, parties civiles, réclamaient des dommages-intérêts dépassant 400.000 francs. L'exploitation de la victime couvrait d'ailleurs une superficie de 22 hectares. Leurs intérêts étaient soutenus par Me Thellier. Quant au conducteur de l'automobile, il était défendu par Mes Jean Batattie et Georges Regnault.

Le Tribunal a mis l'affaire en délibéré.

Outrage à la pudeur. — Romond Marcel, 29 ans, marchand ambulant, rue Fontenelle, cour l'Amiteuse, 2, à Lille, avait commis un outrage à la pudeur, le 12 décembre 1930, à Marcq-en-Barœul. Trois mois avec sursis (Me Marie-Louise Kahn).

Coups et blessures. — Le 11 décembre dernier, Pierre Mayer, 52 ans, rempailleur de chaises, rentrait vers 17 h. à sa roulotte, qui stationnait sur le territoire de La Bassée. Au moment du dîner, sa femme eut une discussion avec des membres de sa famille et Mayer, intervenant dans la discussion, asséna sur le front de sa femme un violent coup de poing qui la fit tomber sur la cuisinière, fut occasionnant une blessure à l'arcade sourcilière droite. Mayer a été condamné à 48 heures de prison avec sursis.

—Carpentier Stéphanie, 37 ans, ménagère, à Hellemmes, et Delannoy Lucien, 28 ans, ajusteur audit lieu, ont été condamnés à 16 francs d'amenda pour coups réciproques.

Automobile contre tramway. — Auguste Desreumaux, 33 ans, entrepreneur de transports, domicilié à Roubaix, 40, rue Saint-Eleuthère, était poursuivi pour blessures involontaires dans les circonstances suivantes :

Le 18 octobre 1930, vers 18 h., conduisant un camion automobile, il se dirigeait vers Tourcoing, venant de Lille. Il roulait à vive allure, paraît-il, lorsqu'arrivé au pont de Marcq, il doubla un tramway de la ligne J, au moment où celui-ci se remettait en marche. Desreumaux reprit sa droite trop vite et le flanc de son véhicule heurta l'avant du tramway. Les vitres de la plate-forme furent brisées, les panneaux arrachés et le watiman Delepiace fut blessé.

Le Tribunal a condamné Desreumaux à 25 fr. d'amende avec sursis (Me Bruneau). La Compagnie des Tramways, partie civile, a obtenu 500 francs de dommages-intérêts (Me Derville).

Affaires diverses. — Six jours avec sursis, à Jean Lestienne, 20 ans, rattacheur à Mouscron, et à Julien Sioen, 35 ans, manœuvre, à Mouscron, pour importation de 13 kilos de tabac haché. Tous deux paieront solidairement une amende de 812 fr. 50.

— Six jours avec sursis, 500 fr. d'amende, à Oscar Ronse, 21 ans, dégraisseur, à Mouscron, qui avait importé 8 kilos de tabac.

— Huit jours avec sursis pour vagabondage, à Jérôme Soenen, 22 ans, sans domicile fixe, qui mendiait et vagabondait.

— Dix jours à Jean Grablec, 50 ans, manœuvre, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

— Quatre mois pour le même délit à Marien Pacholski, 44 ans, manœuvre.

— Huit jours avec sursis à Charles Lortjean, 20 ans, manœuvre, à Wasquehal, pour avoir frappé le 22 novembre, le cycliste Boidin, qui passait rue de Lannoy, à Lille (Me Marie-Louise Kahn).

PETITES NOUVELLES

Collisions. — L'auto de M. Tinnette Achille 38 ans, confiseur, rue Jordaens, 68, à Lille, a heurté rue Davy un camion de la maison Desouck. Dégâts matériels à l'auto.

— L'auto de M. Louage Albert, 37 ans, rue de Paris, 260, a été tamponnée boulevard des Ecoles par celle de M. Defiandre Georges, âgé de 34 ans, 61, boulevard Victor-Hugo. Dégâts réciproques.

— L'auto de M. Donay Jean, 24 ans, rue de l'Ermitage, au Marais-de-Lomme, a heurté celle de M. Demys, 30 ans, 36, rue Rabelais. Dégâts matériels.

— Le tram D et l'auto de M. Lamvenelle, demeurant à Douai, se sont tamponnés à l'angle des rues de Paris et du Sec-Arembault. Dégâts matériels.

Vols. — M. Thomas, 46 ans, entrepreneur, 42, avenue de Dunkerque, a porté plainte pour vol de 3 à 400 kilos de ferraille, valeur 125 fr. Une enquête est ouverte.

— M. Champion, 25 ans, manœuvre, 31, rue de Douai, a déposé plainte pour vol de son vélo, rue de Toul. Une enquête est ouverte.

— M. J. Hiouz, 257, rue Gambetta, dépose une plainte pour vol d'une couverture de laine d'une valeur de 80 fr. contre son locataire Pierre Koudrine, 27 ans, sujet russe, qui a disparu. On le recherche.

Un chien qui mord. — L'agent Fleury a été mordu à la main droite en voulant capturer un chien qui se trouvait couché sur le trottoir à l'angle des rues G.-Delory et Saint-Sauveur.

Suicide. — M. Théophile Bart, 52 ans, rue des Ponts-de-Comines, 5, s'est pendu dans sa chambre dans une crise de delirium tremens.

Une auto heurte une maison. — En faisant marche arrière, le chauffeur Louis Dheygère, 3, rue de Bourgogne, à Roubaix, a violemment heurté la façade de l'immeuble sis rue de Roubaix, 50. Dégâts peu importants.

Le **REVEIL DU NORD** publie cette semaine des photos de l'ancienne Porte de Tournai ; de la réunion des Anciens Cuirassiers du Nord et d'une fête des fonctionnaires municipaux.

Aux Directeurs Commerciaux

Il a été créé récemment, à Lille une Section régionale de l'ASSOCIATION AMICALE DES DIRECTEURS COMMERCIAUX DE FRANCE dont le programme se résume ainsi : se connaître, s'entr'aider, s'instruire. Cette section prépare une première conférence qui sera faite par une personnalité parisienne de premier rang sur une question importante et nouvelle intéressant la Direction Commerciale des entreprises. Pour tous renseignements, s'adresser à : M. DEMAGNY, Secrétaire, 11, rue des Bouchers, LILLE. — (Tél. 41.63).

HAZEBROUCK

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

AUDIENCE DU 30 DÉCEMBRE

Président, M. Sagnez ; M. Mabit, procureur de la République, occupe le siège du Ministère public.

La fraude. — Gokelaere Eugène, 40 ans, journalier demeurant à Steenvoorde a été surpris par les douaniers, alors qu'accompagné d'une auto de fraude, refusa de donner les noms des occupants. Il était porteur de deux ballots de tabac étranger pesant 78 kilos.

Me de Swarte, avocat, demande l'indulgence pour son client chargé de famille.

L'Administration des Douanes réclame la confiscation de la marchandisset une amende de 4.875 francs plus les décimes.

Le Tribunal le condamne à 10 jours de prison et fait droit aux conclusions de l'Administration des Douanes.

— Cauwetier Henri, 47 ans, maçon, demeurant à Merris, comparaît pour une affaire de fraude. Le Tribunal le condamne à 15 jours de prison et à une amende de 937 fr. 50 envers l'Administration des Douanes.

Outrages à agents et ivresse. — Ringot Arthur, demeurant à Merville, a été rencontré par les gendarmes alors qu'en état d'ivresse, il causait du scandale il était de plus, blessé et avait les manches en lambeaux. Pour avoir grossièrement insulté les gendarmes, le Tribunal lui octroye 1 mois de prison avec sursis 25 francs d'amende et 1 franc pour la contravention.

Infraction à un arrêté d'expulsion. — Gloneur Louis, 50 ans, journalier sans domicile fixe déjà titulaire de 10 condamnations, dont la dernière remonte à 1910, est condamné à 20 jours de prison.

LE CORTEGE HISTORIQUE DE LA MI-CAREME. — A la suite d'une décision de la Commission des Fêtes en accord avec la Municipalité, nous pouvons annoncer que le cortège historique du lundi de la Mi-Carême se rassemblera dans la rue de Merville et gagnera le centre de la ville par la rue Faidherbe et la rue du Rivage, pour suivre ensuite l'itinéraire habituel.

Le retour s'effectuera par les rues de l'Eglise, d'Aire et de Merville, où se fera la dislocation.

DOUAI

LES ACCIDENTS DE LA RUE

Gaston Tison, chauffeur, demeurant, 4, rue Arago, à Lille, conduisait un camion auto lorsque Grand'Place, il accrocha successivement une auto et une voiture attelé. Tison qui avait doubté en troisième ligne, a récolté un procès-verbal.

MALADE

Louis Wintenberger, 22 ans, demeurant à Somain, se trouvait dans une salle d'attente de la gare lorsqu'il s'affaissa soudain en proie à un mal subit. Après avoir reçu les soins du docteur Desmoulin, il a pu prendre son train.

A L'HOTEL DIEU

M. Barbier qui travaillait aux Entrepôts, a été victime d'un accident de travail qui a nécessité son admission à l'Hôtel-Dieu.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

ORCHIES

ABANDON D'ATTELAGE. — François Degrand, maréchal à Mouchin et Edouard Wacquier, marchand de charbon à Orchies, ont récolté une contravention pour avoir abandonné leur équipage sur la voie publique.

SIN-LE-NOBLE

CONTRAVENTIONS. — Des contraventions ont été relevées à la charge de : Koborzycki Ignace, 28 ans, mineur, demeurant à Lallaing, 152, corons du Nouveau-Monde, pour carte d'identité périmée ; Briquet Marie, épouse Crédeux Roger, 23 ans, ménagère, demeurant à Lallaing, corons du Nouveau-Monde, 105, pour chien divagant sans collier.

MEDAILLE DE VERDUN. — La médaille de Verdun avec inscription au Livre d'Or a été décernée à M. Cogez Adolphe, ex-canonnier au 20e régiment d'artillerie, employé au chemin de fer, demeurant à Sin-le-Noble, 1, rue Faidherbe. Ce brave soldat est déjà titulaire de la médaille des Evadés avec inscription au Livre d'Or des évadés.

VILLERS-AU-TERTRE

VOL A L'EGLISE. — Un malfaiteur s'est introduit dans l'église et il a volé le tronc de Saint-Antoine.

Ces quelques gros sous ne porteront pas bonheur à celui qui les a volés.

VŒUX

La réussite de certaines entreprises mérite d'être citée.

A cet égard, le cas de la Société des Automobiles Peugeot est particulièrement remarquable.

En effet, depuis plus de 15 mois, l'activité des usines de la Grande Marque n'a pas cessé d'augmenter. Elles travaillent actuellement à pleine capacité de production et l'abondance des commandes nécessite, dès à présent, un nouvel accroissement des fabrications.

A quoi faut-il attribuer le privilège d'une telle prospérité sinon à l'extraordinaire succès remporté par la 201.

Plus de quarante cinq mille 201 ont déjà été mises en circulation, et nombreuses sont celles qui ont parcouru plus de 50.000 kilomètres sans la moindre défaillance.

Tous les propriétaires de 201 sont des clients satisfaits, et c'est à leurs témoignages de confiance que ce modèle doit d'avoir si rapidement et complètement conquis le public. PEUGEOT est heureux d'adresser aujourd'hui à ses clients et amis ses sincères remerciements ainsi que ses vœux les plus cordiaux pour l'année qui commence et pendant laquelle tout prouve qu'il se taillera la part au Lion...

SOCIÉTÉ POUR LA VENTE DANS LE NORD DES AUTOMOBILES PEUGEOT
SEUL AGENT EXCLUSIF
POUR L'ARRONDISSEMENT DE LILLE
Magasin, 7-9-11, rue Faidherbe (Tél. 49-41 Lille)
S'adresser à ses divers agents :
M. P. EVERAERE, 33 à 39, rue des Tanneurs, LILLE (Tél. 18-10).
Ets André MATHON, 162, rue de Lille, TOURCOING (Tél. 23-26 ou 27).
M. Gaston VENANT, 90, Grande-Rue, ROUBAIX (Tél. 14-84).
M. CROMBÉZ, rue Nationale, ANNŒULLIN (Tél. 25).
M. JOSEPH, rue du Moulin, MONS-EN-PEVELE (Tél. 12).
MM. VRANCKEN Frères, 87, rue du Faubourg-de-Dunkerque, ARMENTIÈRES (Tél. 216).
MM. A. WATTEL et J. FRANCQ, 130, Bd de Lille MARCQ-EN-BARŒUL (Tél. 3,74, La Madeleine)

VALENCIENNES

LES FUNÉRAILLES DE M. LIÉNARD

Mardi matin, ont eu lieu, au milieu d'une affluence considérable, les funérailles de M. Omer Liénard, décédé accidentellement. Le défunt, ancien entrepreneur, maître de carrières, était président de la chambre syndicale des maîtres carriers, des sociétés de secours mutuels, de la caisse primaire des Assurances sociales, du Billard Club Valenciennois, etc.

La levée du corps fut faite par M. le chanoine Lancelin, doyen de la parotsse Notre-Dame. Le deuil était conduit par la famille. Les coins du poêle étaient portés par MM. Blavet, Depreteur, Larronde, Wagemanf, Canivet, Ftament, Sevenery, V. de Mersseman.

On remarquait dans l'assistance : MM. Saint-Quentin, adjoint au maire de Valenciennes ; Le Mitpouard, Lajoie, Cressin, conseillers municipaux ; Guilmant, Van Maurin, Désir, président et vice-présidents du Billard de Lille ; Claro, Meuolet, président et vice-président du Billard de Cambrai ; Guillton, Dazin, du Billard de Douai ; Lecourtier, de Bliny-Montigny ; les présidents des sociétés de secours mutuels d'Avesnes, du Nord de la France, des carriers de la région d'Avesnes.

Au cimetière, des discours furent prononcés par MM. Blavet, au nom de la chambre syndicale des maîtres carriers de la région d'Avesnes ; Defreteur, au nom de la société de Saint-Quentin, au nom de l'Union départementale des sociétés de secours mutuels du Nord de la France et de Mersseman, ami personnel et président d'honneur du Billard Club Valenciennois, qui résuma en termes poignants et élevés l'existence toute entière de dignité, de dévouement, de travail, du chef défunt et arracha des larmes à tous les amis réunis pour ce dernier adieu.

UN CAMBRIOLAGE RUE JULES-DELSARTE

Mme Claire Raux, 44 ans, 11, rue Jules-Delsarte, s'était couchée lundi, vers 23 heures. Hier matin, vers 6 h. 30, en se levant, elle constata que son habitation avait reçu la visite, au cours de la nuit, de cambrioleurs. Ceux-ci avaient coupé un carreau à la porte de la cuisine donnant sur la cour, puis ils ouvrirent cette porte avec la clé qui était restée sur la serrure : ils fouillèrent tous les meubles non fermés à clé qui se trouvaient au rez-de-chaussée et se retirèrent en emportant une somme de trois cents francs qui se trouvait dans un sac à main et une gourmette en or d'une valeur de 300 francs.

Mme Raux n'entendit aucun bruit ; elle a déposé plainte à la police qui a ouvert une enquête pour rechercher les auteurs de ce cambriolage.

BRIS DE CLOTURE

Au cours de l'avant dernière nuit, des malfaiteurs ont arraché la clôture du jardin appartenant à Mlle Cacheux, situé, 36, avenue de Verdun.

La police a été saisie des faits

LE COIN DES CONTRAVENTIONS

Au cours de la journée d'hier, des procès-verbaux ont été dressés par les agents de la police municipale contre C. E., à Saint-Saulve, pour avoir uriné sur la voie publique ; contre P.H., avenue du Général-Horne pour défaut de fonctionnement de trompe d'appel de son automobile à croisée de chemins ; contre B. P., à Jeumont, pour stationnement irrégulier de son automobile sur la voie publique ; contre D. E., à Wallers, pour défaut d'éclairage à son automobile.

ÇA FUME

Mardi matin, vers 10 h. 40, un feu de cheminée s'est déclaré chez M. Fernand Allard, coiffeur, 1, rue Derrière-le-Tour. Il fut rapidement éteint par le sapeur du poste permanent. Les dégâts sont peu importants.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

ANZIN

IL FAUT PAYER. — En vertu d'un mandat d'arrêt lancé par M. le Procureur de la République, les gendarmes de la Brigade d'Anzin, ont mis en état d'arrestation le nommé Fernand Etaquet, 35 ans, fappeur demeurant à Hasnon, qui, ayant été condamné le 6 août, pour défaut d'éclairage et le 24 novembre, pour coups et blessures, n'a pas payé son amende s'élevant à 522 fr. 25. Déféré à la Maison d'Arrêt, écroué pour 15 jours.

DENAIN

ARRESTATION. — La gendarmerie a arrêté et conduit au parquet l'algérien Korichi Korichi, mineur, sans domicile fixe. Cet individu avait volé un réveille-matin au préjudice de son coreligionnaire Merck Mouche Tayeb, demeurant, demeurant à Denain, rue Thiers. Merck Mouche recherchait le voleur à Douchy, lorsqu'il rencontra les gendarmes auxquels il fit part de sa mésaventure. Les représentants de l'autorité retrouvèrent le voleur à Denain, ils le fouillèrent et le trouvèrent en possession de l'objet dérobé.

CONTRAINTE. — La police municipale a arrêté et conduit à la Maison d'Arrêt le sieur Vil Arthur, maçon, demeurant à Denain, rue de Wavrechain, qui s'est refusé à acquitter le montant d'une amende prononcée contre lui pour tapage injurieux par le tribunal de simple police de Denain.

QUARGIES

UN BECANIER EST COFFRE. — Auguste Lobry, 22 ans, d'Haussy, sans domicile fixe, passant, vers 18 h., à Saint-Waast-la-Vallée, avait dérobé à la porte d'un estaminet, une bicyclette appartenant à M. Zéphir Lefebvre, employé de chemin de chemin de fer.

Il pédalait vers Valenciennes et passait à Curgies, quand il fit la rencontre de deux gendarmes qui le questionnèrent ; Lobry s'embrouilla dans ses explications et finit par avouer le vol qu'il venait de commettre.

Mis en état d'arrestation, il a été déféré au Parquet et écroué.

DOUCHY

PAS EN REGLE. — Les polonais Kostig Mikolaj, forgeron et Teiner Pierre, journalier, demeurant tous deux à Douchy chemin de Boucaut, ont mis de faire viser leur carte d'identité d'étranger à leur arrivée dans la commune. De plus, ils n'ont pas accompli la même formalité à la mairie de la commune qu'ils viennent de quitter. Ils ont fait l'objet d'un double procès-verbal chacun.

LA SENTINELLE

UNE COLLISION. — M. Jacques Ernould employé de commerce à Bouchain, passant en automobile, vers 17 h., au carrefour des rues Henri-Derre et Basquin et de la route Nationale No 29, fut ébloui par les phares d'automobiles venant en sens inverse et vint se jeter contre un camion de brasserie, conduit par M. Alphonse Poidevin.

La collision se borna à des dégâts matériels.

CAMBRAI

LES EXPLOITS DE DEUX ENERGUMENES

Dimanche 28 courant, vers 16 h. 30, à Eswars, le garde champêtre Billoir Oscar était informé que deux individus étrangers à la commune, causaient du scandale, place du Monument.

Le garde se rendit sur les lieux et essaya d'appréhender les ivrognes, dont l'un, ivre-mort, était couché sur le pavé. Avec l'aide de citoyens requis, force resta à la loi, mais en cours de route, le garde fut injurié grossièrement et brutalement frappé par les deux forcenés que l'ivresse rendait fous.

Conduits au violon municipal, alors que la gendarmerie d'Iwuy était lertée, nos ivrognes brisèrent les vitres, enfoncèrent la porte qu'ils s'apprêtaient à franchir, quand les gendarmes arrivèrent.

Contre ceux-ci, les ivrognes se rebellèrent, les frappant à coups de pied et de poing ; toutefots, les menotes leur furent mises et réduits à l'impuissance, on attendit que dégrisés, ils puissent répondre.

Bref, le lendemain, ils décliné leur identité : Waxin Edmond, 31 ans, ouvrier agricole, demeurant 45, Grande Rue Verte ; Véniat Gustave, 19 ans, journalier, 4, rue de Noyon, à Cambrai.

Sans tarder, ils prirent le chemin de la prison de Cuincy, en attendant de comparaître devant le tribunal pour outrages et coups à agents de la force publique, ivresse, bris de prison, etc...

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

CAUDRY

L'IMPORTANTE AFFAIRE DE VOL DE TISSUS

Les inculpés s'accusent mutuellement

Nous avons, dans un précédent numéro, relaté qu'un vol important de tissus avait été découvert par la police locale dans lequel étaient inculpées plusieurs personnes de Caudry, dont le nommé Jean Watiotienne sur qui pèsent particulièrement de graves présomptions.

Au cours d'un nouvel interrogatoire, Watiotienne a retracté ses précédentes déclarations. Il avait tout d'abord avoué au sous-brigadier de police Lesage, qu'après ses démarches infructueuses dans certaines communes du Cambrésis et notamment auprès de M. Soleau de Rieux-en-Cambrésis, de retour à Caudry avec l'auto, il avait caché la marchandise volée sous une planche de sa demeure, rue Nationale à Caudry, où il déposait ordinairement le tabac de fraude et qu'il avait, le même soir, vendu la caisse pleine de tissus de flanelle pour une somme de trois cent francs à des traudeurs belges, venus nuitamment pour lui offrir du tabac.

Le contrebandier donne à présent une autre version. La marchandise non écoulée, il l'aurait rapportée au sieur Paul Dron, débitant, rue Nationale, qui la lui avait confiée et il donne à ce sujet des détails Lorsque l'auto arriva en face de la demeure de Dron, celui-ci était couché et il eut toutes les peines du monde pour le faire lever. Ce fut Dron, d'après les dires de Watiotienne qui paya la somme de 100 francs au chauffeur pour sa course à Rieux. A cela, Dron a répondu que Watiotienne a dû simplement imaginer une légende pour donner le change sur ses agissements et que depuis de nombreuses semaines, il n'a pas revu le traudeur. Malheureusement pour ce dernier, le chauffeur de taxi interrogé à son tour a affirmé que Watiotienne a descendu sa marchandise en face de sa demeure et que c'est lui-même qui a acquitté le prix de la course, soit la somme de 100 francs. Encore une charge accablante pour le contrebandier.

Au cours de ses investigations, le policier, M. Lesage a pu arriver à découvrir que la fameuse caisse qui a servi au transport des marchandises avait été achetée vide par Watiotienne à l'usine Leecrouart, rue Nationale, à Caudry, et que celui-ci était même très pressé pour en prendre livraison.

En dépit des charges accablandes qui pèsent sur lui, Watiotienne persiste dens son système de défense accusant notamment Dron de lui avoir procuré la marchandise volée dans une ville qui pourrait être bien celle de Lille.

Le procès-verbal d'enquête a été transmis au Procureur Général de la République à Cambrai. Il est à présumer qu'un mandat d'amener incessamment délivré contre les sieurs Watiotienne et Dron, qui auront en présence du juge d'instruction à s'expliquer sur les faits relevés à leur endroit.

UN ECOLIER SE BLESSE GRIEVEMENT A L'ECOLE

Le jeune Marcel Charpentier, âgé de 9ans, écolier à Caudry, était admis à la clinique du docteur Gully, eu Câteau où il avait été transporté d'urgence suivant l'avis de M. le docteur Tremblin, de Caudry. L'enfant portait une très profonde déchirure du palais et l'éminent praticien dut se livrer à une délicate opération.

Voici comment se produisit l'accident : l'enfant écrivait et, vaincu par le sommeil, sa tête lourdement, fut entraînée vers son pupitre. Son porte-plume, qu'il tenait dans la main droite, verticalement, entra dans la bouche ouverte et s'enfonça profondément dans le palais, qui fut perforé.

LA VIE CORPORATIVE

CONSEIL L'ADMINISTRATION DES CHEMINOTS CONFEDERES DU NORD

Un Conseil d'Administration des Syndicats Confédérés du réseau Nord s'est tenu à Douai à la Bourse du Travail, sous la présidence de M. Herrault, assisté de MM. Doyen et Vasseur.

Le rapport moral développé par le Secrétaire Général relatant les différentes interventions et les résultats obtenus a été adopté à l'unanimité.

La situation financière exposée par M. Masson, trésorier général fut adoptée également à l'unanimité.

Le rapport financier de l'Union Mutuelle a été accepté.

M. Carpentier a fait un compte rendu de sa délégation au Congrès de l'Internationale à Londres.

MM. Morteiette, Deschen et Deschere ont fait un compte rendu respectivement de leur représentation nationale aux conférences des sections techniques nationales ; agents de trains, voie et traction, mécaniciens et chauffeurs.

Le Conseil d'administration a enregistré avec satisfaction le très grand nombre de voix obtenues par les candidats confédérés lors de la dernière consultation à propos des élections au Conseil Supérieur des Chemins de fer.

Sur l'ensemble du réseau, les syndicats ont fait tous d'environ 4.000 voix et l'Union Confédérée conquiert de haute lutte la catégorie des agents de la voie, cantonniers et gardes barrière.

Toutes dispositions utiles pour le deuxième degré seront prises.

La question des 21 jours salaires, retraite, a été une fois de plus évoquée. L